

1^{ère} réunion – mars 2015 – comité départemental

Objet : demande de subvention CNDS

Le CNDS finance toutes les associations sportives (ne concerne pas que la gym). Il y a une dotation pour chaque région qui redistribue la subvention par département. Environ 300 000 € pour la Haute Loire, 98 clubs sportifs ont reçu une aide, 75 emplois aidés.

Il faut demander un minimum de 1 500 €.

Il y a plusieurs axes pour la demande. Certains ne nous concernent pas (diminution des inégalités d'accès au sport, santé par le sport). Deux axes nous concernent : soutien aux emplois sportifs, développement de la pratique.

AXE 1 : soutien aux emplois sportifs

Aide : 1,5 € l'h, max 85 h par mois, max 350 h aidées, max 2 éducateurs par club

Soit pour un BE JGF embauché 16h par semaine sur 30 semaines : 720 €

AXE 4 : Développement de la pratique

On peut faire financer sur cet axe des coûts de formation (juges, entraîneurs, stages de perfectionnement) mais il faut fournir des justificatifs, des actions spécifiques exceptionnelles (portes ouvertes, périscolaires, réductions familles nombreuses...) avec un max de 3 actions à faire financer.

On peut avoir une aide CNDS sur le matériel mais le club doit en autofinancer une partie (par exemple : 500 € d'aides si le club finance à hauteur de 1 000 €).

Soit une aide à demander d'au moins 800 € pour atteindre le minimum de 1 500 €.

Soit 1600 € à financer par le club (l'action doit coûter 2 400 €).

Voir le site pour plus de détails : <http://www.sports.gouv.fr/organisation/CNDS/Subvention-d-equipement/>

Conclusion : cette aide pourrait ne pas concerner la JGF compte tenu du minimum à demander (si j'ai tout compris ☺)

Idée : prendre un apprenti. Le centre de l'Erat (<http://afms-loire.fr/>) propose maintenant Un BPJEPS Gymnastique.

Coût sans aide : 600 à 800 € par mois (à vérifier). Peu d'aides pour l'apprentissage, il y a déjà peu de charges sociales.

2^{ème} réunion : CDOS Haute Loire

Voir le site : <http://hauteloire.franceolympique.com/accueil.php>

Le CDOS propose des formations notamment si on embauche un contrat avenir (obligation de formation en principe).

Pôle emploi nous accompagne dans nos démarches.

Il faut d'abord proposer une offre d'emploi à Pôle Emploi (04 71 75 10 63). Ils sont là pour nous aider y compris pour la rédiger. Ensuite, cet emploi pourra faire l'objet d'aides. Il y a de nombreuses formalités. Pour ne pas se louper, il faut se faire accompagner par Pôle Emploi. Il y a un espace « recruteur » sur leur site et pleins de possibilités (immersion professionnelle, formation, contrat professionnalisation, contrat de génération, contrat avenir, CAE).

! Se renseigner en amont.

Le CDOS apporte de l'aide sur le recrutement et sur le bulletin de paie.

Chèque emploi Associatif (CESA) pas très conseillés.

Sur cette page, la synthèse de la réunion :

<http://hauteloire.franceolympique.com/art.php?id=59720>

3. Aides du conseil général

Voir aussi les aides du conseil général : <http://www.cg43.fr/Profession-Sport.html>

Le plus intéressant pour nous mais à préparer en amont : bcp de formalités (comptes rendus AG, budget, courrier mairie...)

NB : les aides sont en principe non cumulatives.